

Notice méthodologique

Sauf indications contraires, lorsque des données sont comparées d'une année à l'autre, elles ont trait à la même période de chacune des années considérées. Dans les tableaux, les totaux peuvent différer de la somme des rubriques, les chiffres étant arrondis.

Pour pouvoir décrire l'évolution de diverses données économiques importantes relatives à la Belgique pendant l'ensemble de 2012, il a fallu procéder à des estimations, car le matériel statistique afférent à l'année sous revue est parfois encore fragmentaire. Dans les tableaux et graphiques, ces estimations, qui ont été arrêtées à la fin de janvier 2013, sont marquées du signe « e ». Elles ne constituent que des ordres de grandeur destinés à illustrer les tendances qui semblaient d'ores et déjà se dégager. En ce qui concerne les périodes pour lesquelles des données sont publiées, les sources belges utilisées sont pour l'essentiel l'ICN, la DGSIE et la Banque. Le commentaire de l'environnement international et les comparaisons entre économies se fondent le plus souvent sur les données ou estimations les plus récentes émanant d'institutions telles que la CE, le FMI, l'OCDE et la BCE.

L'unité monétaire utilisée dans le Rapport pour les données concernant les pays membres de la zone euro est l'euro. Les montants se rapportant aux périodes qui précèdent son introduction, le 1^{er} janvier 1999 pour la Belgique et une majorité des pays membres, sont convertis aux cours de conversion irrévocables de l'euro. Sauf dans les chapitres consacrés à la politique monétaire et aux prix, où sa définition coïncide avec son évolution historique, la zone euro est définie dans la mesure du possible dans le présent Rapport comme l'ensemble des pays de l'UE qui ont adopté la monnaie unique durant la période 1999-2012. Outre la Belgique, elle comprend donc l'Allemagne, l'Autriche, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovaquie. Par commodité, le terme de « zone euro » est aussi utilisé pour désigner cet ensemble de pays pour des périodes antérieures à l'entrée en vigueur de la troisième phase de l'UEM.

Conformément à l'obligation imposée par Eurostat, l'ICN applique depuis 1999 la méthodologie SEC 95 pour l'établissement des comptes nationaux⁽¹⁾. Le Rapport intègre autant que possible les définitions et méthodes découlant du SEC 95. Néanmoins, alors que dans ce système, les principaux agrégats issus des comptes nationaux sont présentés sous la forme de résultats nets de consommation de capital fixe, il exprime les données en termes bruts. La présentation en données brutes offre l'avantage de limiter le problème lié à l'évaluation des amortissements qui repose sur la connaissance, supposée parfaite, du stock de capital fixe. En outre, elle rend plus aisée l'interprétation de certains mouvements, tels ceux de l'excédent brut d'exploitation. Dans un souci de simplification, la ventilation sectorielle regroupe, sous le vocable de « particuliers », les ménages

(1) Pour de plus amples informations à propos du SEC 95, cf. la publication de l'ICN intitulée Comptes nationaux 1998 – Partie 1 : Estimation des agrégats annuels. Les modifications occasionnées par le passage au SEC 95 pour le compte des administrations publiques sont détaillées de manière plus spécifique dans une autre publication de la même source, intitulée Comptes nationaux 1998 – Partie 3 : Comptes des administrations publiques.

et les institutions sans but lucratif au service des ménages qui constituent des secteurs distincts selon le SEC 95 ; les termes « particuliers » et « ménages » sont néanmoins utilisés indifféremment. Ceux de « sociétés » et d'« entreprises » sont souvent aussi employés indistinctement. Toutefois, dans l'optique des dépenses du PIB, les « entreprises » recouvrent aussi les indépendants, alors que ceux ci appartiennent au secteur des ménages dans les comptes réels et financiers des secteurs.

À l'instar de ceux des autres pays européens, les comptes nationaux belges ont subi au cours des dernières années une série de révisions méthodologiques importantes, touchant notamment la décomposition des effets de prix et de volume. Les modifications apportées à cet égard ont été expliquées par l'ICN lors de la publication des comptes nationaux détaillés en décembre 2005, en novembre 2006 et en octobre 2009. Ainsi, depuis 2006, les séries en volume sont exprimées en prix de l'année précédant celle pour laquelle une première publication est effectuée, alors que la pratique consistait jusqu'alors à les exprimer en prix d'une année de base fixe (2000, dans la version des comptes nationaux publiée en 2005). Cette modification permet un « chaînage » de l'évolution en volume des agrégats ou sous-agrégats. Selon cette méthode, leur croissance en volume entre deux périodes consécutives est calculée systématiquement en se référant aux prix et aux poids de l'année précédente. Les évolutions entre les périodes consécutives sont liées entre elles (cumulées) pour obtenir un indice chaîné. Quand l'indice chaîné d'un agrégat, ou d'un sous-agrégat, est appliqué au montant (niveau) d'une année de référence, par exemple 2010, comme dans les comptes nationaux officiels publiés en juillet 2012, on obtient une mesure de l'évolution en volume en « euros chaînés (année de référence 2010) ». Le chaînage se traduit par une perte d'additivité des niveaux en volume (à l'exception des résultats se rapportant à l'année de référence et à celle qui la suit directement) qui implique, par exemple, que dans le cas de séries en niveaux chaînés, le PIB n'est pas égal à la somme de ses composantes.

Dans la partie consacrée à l'environnement international, la présentation est également conforme au SEC 95 ou à son équivalent, le Système de comptabilité nationale publié conjointement par les Nations Unies, la Banque mondiale, la CE, le FMI et l'OCDE (SCN 1993). Les statistiques des sources auxquelles on se réfère pour les comptes nationaux dans le Rapport, le plus souvent la CE, le FMI et l'OCDE, ne sont néanmoins pas toujours uniformisées, les périodes pour lesquelles la conversion d'un système à l'autre et les révisions méthodologiques ont été opérées demeurant très variables d'un pays à l'autre.

La ventilation des comptes financiers entre particuliers et sociétés repose en grande partie sur les données en provenance des établissements financiers belges. Les informations permettant de ventiler les opérations financières du secteur privé avec les autres secteurs sont beaucoup plus fragmentaires, notamment les transactions avec l'étranger et celles réalisées au sein du secteur des sociétés non financières lui-même. Dans ce dernier cas, la statistique principale, à savoir la globalisation des comptes annuels des entreprises établie par la Centrale des bilans de la Banque, est en effet partielle, n'a qu'une fréquence annuelle et n'est disponible qu'après un délai de plusieurs mois. Il a donc été nécessaire d'introduire certaines hypothèses et de procéder à diverses estimations.